REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_BU-057-215702424-20210312-2021_ARR11-

ARRÊTÉ N°2021_ARR11

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
VILLE DE GANDRANGE

OUVERTURE DE CREDITS N° 1

Le Maire de la ville de Gandrange

VU la loi N° 88-13 du 5 janvier 1988 portant modification de la procédure budgétaire (article 16),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2322-1,

VU les crédits ouverts au compte 020 Dépenses Imprévues - Section d'investissement de l'exercice 2021 : 41 567,48 €

A R R E T E

ARTICLE 1 : La somme **de 1 400,00 €** sera prélevée sur le compte **020** pour être affectée aux comptes suivants :

2315-1483 – Maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification des voiries et enfouissement des réseaux du quartier de Boussange .....1 400,00 €

ARTICLE 2 : Le contenu du présent arrêté sera communiqué lors du Conseil Municipal approuvant le compte administratif de l'exercice 2021.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thionville
- Monsieur le Trésorier de Rombas

Fait à Gandrange le 12 mars 2021

Certifié exact
Henri Octave,

MAIRIE DE GANDRANGE Moselle

Maire